

Motion présentée par les représentants élus au titre des personnels d'enseignement et d'éducation, soutenue par les représentants des parents d'élèves

collège Paul Emile VICTOR, CA du 26 novembre 2020

Versement de la prime REP+ aux AED et AESH

Concernant l'exercice de nos missions dans un Réseau d'Education Prioritaire, le site du Ministère de l'Education, actualisé en juin 2020 nous informe:

L'objectif est de stimuler l'attractivité des écoles et établissements et de contribuer ainsi à leur réussite. Cela se traduit par une vision et une stratégie d'ensemble pour l'éducation prioritaire au service de laquelle s'inscrit le projet d'une revalorisation indemnitaire progressive de 3 000 euros par an pour les personnels qui sont affectés dans ces établissements.

Le ministre de l'Éducation nationale, conformément à ses engagements, a décidé que cette revalorisation débutera dès la rentrée 2018. Ainsi, pour l'année scolaire 2018-2019, les personnels des établissements en REP+ percevront déjà 1 000 euros nets supplémentaires. Ce sont ainsi pas moins de 41 000 professeurs, plus de 900 personnels d'encadrement et 3 800 personnels administratifs, techniques ou médicaux, qui bénéficieront de cette revalorisation.

Celle-ci se poursuivra en 2019 et 2020. Elle doit non seulement reconnaître l'investissement des personnels dans ces établissements et accroître l'attractivité des postes concernés, mais elle doit également permettre de valoriser l'investissement collectif des équipes au service de la réussite de tous les élèves

Les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation et les représentants des parents d'élèves réunis en conseil d'administration protestent contre l'inégalité de traitement manifeste que subissent les AED et AESH qui travaillent en éducation prioritaire et sont confrontés aux mêmes difficultés et défis que les autres personnels sans toucher l'indemnité REP+ afférente.

Nous demandons à l'administration de corriger cette injustice et donc, que les assistants d'éducation et accompagnants d'élèves en situation de handicap travaillant en éducation prioritaire touchent l'indemnité REP+ au même titre que les autres personnels.